Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Seine-Maritime

ATTESTATION DE DELIVRANCE DE L'INFORMATION DONNEE A SON CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSEQUENCES DES DETTES CONTRACTEES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS

(Arrêté du 4 juillet 2007)

Je soussigné(e)

Nom (de la personne immatriculée) : ABBAS

Prénom : Kalina

Déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du Code de Commerce, avoir informé mon conjoint :

Nom : Derbal

Prénom : Bilal

Avec lequel/laquelle je suis marié(e)

☒ sans contrat de mariage (1)

☐ ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux

sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Rouen le 03/07/2024.

SIGNATURE
(de la personne immatriculée)

(1) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable

la CMA76 se réserve le droit de modifier les informations sur ce document sans préavis